



NOTE RELATIVE A L'ACCORD ENTRE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
ET LE SECTEUR PROFESSIONNEL DU BATIMENT

**I – Financement et conditions**

Pour les organismes Hlm, les 2 enveloppes ci-dessous sont attribuées :

sans garantie,  
sans commission ni frais de dossier

<b>Montant de l'enveloppe pour les Hlm</b>	100 M€	1,2 Md à partager avec les collectivités locales
<b>Objet</b>	Travaux sur D pour atteindre le niveau C Travaux sur EFG pour atteindre le D.	- Travaux d'économie d'énergie et associés pour réduire significativement les consommations (respect objectif 2020) - Travaux neufs des Hlm
<b>Montant maximum</b>	Dans chaque enveloppe régionale 500 000 euros par organisme	3 millions d'euros par opération
<b>Taux</b>	1 %	Un taux fixe : aujourd'hui environ 3,80 % sur 15 ans'
<b>Durée</b>	15 ans maxi	15 à 30 ans
<b>Echéance</b>	Trimestrielle constante	Trimestrielle constante
<b>Quotité</b>	30 % maximum	50 % maximum
<b>Calendrier des travaux au plus tard</b>	Démarrage : 31 décembre 2010 Achèvement : 31 décembre 2011	Démarrage 31 décembre 2010

../..

## **II – Procédure et suivi**

Les directions régionales de Dexia assurent la distribution des prêts.

La règle est celle du *premier arrivé, premier servi*.

La procédure d'octroi est basée sur le déclaratif avec vérification a posteriori par sondages par un tiers extérieur.

Le schéma est le suivant :

- Dexia adresse un courrier à tous les organismes locatifs avec un document permettant de connaître la description de l'opération, ses principales caractéristiques et le montant du prêt sollicité.
- Dans ce document d'envoi, il sera clairement indiqué que Dexia est seul décideur de la décision de prêter sur la base de ses critères prudentiels.
- Après retour par l'organisme, Dexia vérifie la capacité de l'organisme et peut signifier un refus ; Dexia réalise si nécessaire un ajustement du projet avec l'organisme.
- Le document est considéré comme complet quand toutes les modifications nécessaires ont été réalisées par l'organisme : le renvoi par l'organisme à Dexia fixe la date et l'ordre d'arrivée du dossier.
- Dexia fait une proposition de prêt valable un mois.
- L'organisme s'engage sur le contenu du projet et notamment sur le respect de la réglementation.
- Des sondages sur 10 dossiers par mois seront effectués par le cabinet Deloitte et Touche pour s'assurer de la conformité des projets aux objectifs.  
En cas de difficultés, celles-ci peuvent être évoquées au comité de pilotage

Vous recevrez prochainement un courrier de Dexia.

Pour l'Union, Catherine di Costanzo en lien avec Luc Legras, assure le suivi de ce dossier.